



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Classe passerelle Bac pro – BTS

Organisation pédagogique

Vade-mecum

Rentrée scolaire 2018

Table des matières

Organisation de la classe passerelle.....	2
1. Conseil de perfectionnement.....	3
2. « Le diagnostic initial des besoins et le suivi des acquis et des progrès »	3
2.1 À l'entrée de la formation	3
2.2 Tout au long de la formation.....	3
2.3 À la fin de la formation.....	3
3. « L'organisation modulaire des apprentissages ».....	3
3.1 Les modules de consolidation	3
3.2 Le module d'accompagnement.....	4
4. L'immersion en STS et le tutorat.....	5
5. L'orientation.....	5
6. Le projet de spécialité	5
7. Les compétences psychosociales	5
Annexe : Exemple d'organisation de la classe passerelle 2018 – 2019.....	6

Organisation de la classe passerelle

Références :

- Circulaire n° 2018-089 du 18 juillet 2018 portant sur l'organisation de classes passerelles (incluant une *Annexe, Classe passerelle – Recommandations pédagogiques*)
- Décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 modifié portant expérimentation de modalités d'admission dans une STS pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel

« La classe passerelle est destinée aux bacheliers professionnels de l'année. D'une durée d'une année scolaire, elle vise la consolidation des acquis afin de permettre à ces élèves de réussir leurs études supérieures au regard des attendus des différentes spécialités de STS.

La classe passerelle ne constitue pas une année de préparation du BTS mais une année de préparation à l'entrée en STS. »

Circulaire n° 2018-089 du 18-7-2018

« Les objectifs pédagogiques de la classe passerelle :

- Conforter le projet d'orientation de l'élève
- Développer des compétences méthodologiques
- Consolider les compétences psychosociales
- Renforcer ou compléter les acquis des élèves dans la perspective d'une meilleure adaptation à l'enseignement supérieur »

Circulaire n° 2018-089 du 18-7-2018

Annexe, Classe passerelle – Recommandations pédagogiques

Cadre retenu par l'académie :

- Profil des élèves : bacheliers professionnels ayant reçu un avis favorable du conseil de classe de terminale ; bacheliers technologiques à titre exceptionnel ; bacheliers inscrits et présents en STS, mais en voie de décrocher au premier trimestre.
- Effectif : 15 à 20 élèves pour une classe
- Emploi du temps : 21 heures hebdomadaires en établissement
- Durée : 28 semaines. *Année 2018 – 2019 : du lundi 1^{er} octobre 2018 au vendredi 7 juin 2019*
- Organisation : individualisée et modulaire comprenant des heures d'enseignement, des heures de travail en autonomie, un stage en entreprise et des immersions en STS
- Moyens sollicités : 1 ETP (coordination et heures d'enseignement) par classe, complété le cas échéant, par des HSA/HSE

1. Conseil de perfectionnement

Un conseil de perfectionnement pourrait être mis en place afin de veiller au suivi de la formation des élèves. Celui-ci se composerait alors du chef d'établissement ou de son adjoint, du coordonnateur de la classe passerelle, d'un professeur de Bac Pro, d'un professeur de STS, d'un personnel d'orientation, d'un représentant des parents d'élèves et d'un représentant des élèves.

Ce conseil de perfectionnement pourrait être amené à opérer la sélection des dossiers des candidats en début d'année scolaire si les demandes sont supérieures à l'offre des places disponibles.

2. « Le diagnostic initial des besoins et le suivi des acquis et des progrès »

2.1 À l'entrée de la formation

L'entrée en classe passerelle conditionne le parcours de l'élève. Il est donc nécessaire d'organiser, dans un premier temps, un entretien de motivation et un positionnement.

Le positionnement est réalisé à partir :

- de la fiche profil académique validée en classe de Bac pro pour les bacheliers professionnels,
- de la fiche Avenir pour les bacheliers technologiques. Le cas échéant, le relevé des notes obtenues au baccalauréat.

Cet entretien et ce positionnement doivent permettre, à partir des points forts, d'élaborer :

- le profil de l'élève autour de compétences transversales, de compétences méthodologiques, du parcours Avenir et de compétences professionnelles ;
- le parcours de formation. Négocié, ce parcours s'appuie sur des modules de consolidation, des modules d'accompagnement, le stage en entreprise, l'immersion en STS et la création d'un projet de spécialité.

2.2 Tout au long de la formation

Pour répondre aux besoins des élèves et être ainsi au plus près des apprentissages, la formation est réactive et modulable. Un temps de régulation est donc nécessaire à chaque étape du dispositif (avant chacune des périodes de vacances, par exemple) afin de mesurer les acquis des élèves et de proposer une évolution des contenus et des modalités.

2.3 À la fin de la formation

Un positionnement final est réalisé. Il prend en compte l'évolution de l'élève, son assiduité et son implication dans cette nouvelle démarche.

« À l'issue de la formation, une attestation est délivrée à chaque élève par le chef d'établissement qui indique, notamment, les compétences travaillées et les stages effectués » (cf. *Circulaire n° 2018-089 du 18-7-2018*).

3. « L'organisation modulaire des apprentissages »

3.1 Les modules de consolidation

L'élève suit deux modules de consolidation : un en français et un en mathématiques. Ces modules ont pour objectifs :

- de consolider les points sur lesquels a porté le diagnostic,
- d'aborder les notions des programmes de STS utiles pour la poursuite d'études envisagées,
- de poursuivre le développement des compétences.

Ces modules sont flexibles, suivant en cela le fonctionnement de la classe. Ils doivent favoriser la mise en place de stratégies de différenciation répondant aux rythmes d'apprentissage de chacun.

Les modules de français peuvent s'organiser de la manière suivante :

- d'une part, des activités qui s'appuient sur les compétences travaillées en classe de terminale et visent celles à acquérir en première année de STS,
- d'autre part, des activités liées à la spécialité professionnelle, dans l'esprit des « enseignements généraux liés à la spécialité » (EGLS).

Les modules de mathématiques peuvent s'organiser de la même manière en s'appuyant sur le programme complémentaire de mathématiques en vue d'une poursuite d'études en sections de techniciens supérieurs (cf. BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

Les activités qui s'appuient sur les compétences travaillées en fin de cursus du baccalauréat professionnel, pour le français, et sur le programme complémentaire, pour les mathématiques, peuvent être plus importantes en début de formation (jusqu'aux vacances de la Toussaint, par exemple), notamment lorsque les connaissances et les capacités acquises en terminale sont fragiles et, de ce fait, à consolider. On peut donc y consacrer 4 heures pour le français et 4 heures pour les mathématiques.

Elles peuvent être ensuite réduites pour laisser place à des activités de français et de mathématiques en lien avec la spécialité professionnelle, dans le même temps que se construit le « projet professionnel de spécialité ». On pourra ainsi organiser le temps de la manière suivante :

- 2 heures en français liées aux activités de connaissances,
- 2 heures en mathématiques liées au programme complémentaire,
- 2 heures en français liées à la spécialité professionnelle,
- 2 heures en mathématiques liées à la spécialité professionnelle.

Ces heures liées à la spécialité professionnelle peuvent faire l'objet d'une co-animation inter-disciplines et/ou inter-cycles.

3.2 Le module d'accompagnement

Le module d'accompagnement, évalué à 3 heures hebdomadaires, se décline également tout au long de l'année scolaire. Il s'organise autour de deux grands axes que déclinent les recommandations pédagogiques de la circulaire :

- Les compétences méthodologiques.
Le module d'accompagnement devra favoriser un travail autour de ces compétences afin de viser au développement professionnel des élèves (cf. *Annexe, Classe passerelle – Recommandations pédagogiques* Chapitre 1.2).
- Le stage en entreprise.
Le module d'accompagnement permet l'exploitation pédagogique du stage en entreprise étant entendu que les finalités sont différentes de celles des PFMP en classes de baccalauréat professionnel. Le stage en entreprise a en effet pour vocation :
 - o d'approfondir (ou de faire découvrir le cas échéant) la connaissance des contextes économiques et/ou industriels des entreprises,
 - o d'accompagner les élèves dans la compréhension des tenants et aboutissants de ce qui relève de la protection industrielle,
 - o d'amener les élèves à réaliser une communication écrite et efficace, dans ce cadre.

Le stage en entreprise s'effectue au cours de deux périodes distinctes. Chacune des périodes varie d'une à deux semaines maximum (cf. *Annexe : Exemple d'organisation de la classe passerelle 2018 – 2019*).

Les deux stages auront lieu préférentiellement dans des entreprises de domaines professionnels différents. La seconde période pourra, le cas échéant, servir à consolider un projet d'apprentissage.

4. L'immersion en STS et le tutorat

L'immersion en STS n'a pas vocation à faire acquérir de nouvelles compétences. L'objectif essentiel est de consolider le projet d'orientation de l'élève.

Dans cette perspective, on mettra en place deux semaines en immersion totale, de préférence une avant les vacances de la Toussaint et une seconde avant les vacances d'hiver.

Si la configuration géographique le permet, on peut également inviter les élèves à suivre deux à trois heures d'enseignement en STS par semaine.

Dans tous les cas, l'immersion en STS est le cadre de travail privilégié du tutorat qui doit être installé entre un élève en classe passerelle et un étudiant de STS. On se reportera utilement à la charte de parrainage de la liaison Bac pro – BTS pour la mise en place de ce tutorat.

5. L'orientation

L'orientation est un point central de l'organisation de la classe passerelle : « Tout au long de l'année, l'élève sera amené à confirmer son projet d'orientation (...) » (Circulaire n° 2018-089 du 18-7-2018, Annexe, Classe passerelle – Recommandations pédagogiques.)

Dans le calendrier présenté à la page 6 de ce document, deux semaines banalisées sont proposées au cours desquelles les élèves peuvent, par exemple, visiter des entreprises, rencontrer des professionnels et des partenaires associées au projet de la classe passerelle, se rendre dans des structures de formation différentes, ...

Si elles favorisent la consolidation d'un projet de poursuite d'études, ces semaines de l'orientation peuvent également permettre de conforter les compétences transversales par la mise en situation professionnelle lors du stage en entreprise.

Ces deux semaines peuvent donc être judicieusement placées avant le ou les stages en entreprise et, quoi qu'il en soit, avant le début des travaux liés à l'orientation sur ParcoursSup.

6. Le projet de spécialité

Au cours de cette année scolaire, un projet professionnel de spécialité est à conduire avec les élèves. Ce projet, s'inscrivant dans une dimension collective et collaborative, réunit un groupe de 2 à 5 élèves.

L'annexe de la circulaire fixe les contours pour l'élaboration de ce projet. On précisera néanmoins que celui-ci est l'occasion de privilégier les axes de travail proposés par cette annexe visant ainsi à donner de la cohérence à l'ensemble de la formation. Par exemple,

- les langues vivantes et/ou les sciences physiques et chimiques peuvent intervenir dans ce cadre. Dans cette perspective, on peut organiser une semaine au cours de laquelle le projet se travaille du point de vue des langues vivantes et/ou des sciences physiques et chimiques.
- la recherche documentaire et la veille informationnelle est également à promouvoir durant ce temps.
- le projet d'orientation est conforté au cours de l'élaboration de ce projet en le faisant accompagner, notamment, par des professeurs de STS qui pourront ainsi le valider.
- L'usage du numérique s'impose pour réaliser et mener à bien le projet.

On peut consacrer 4 heures par semaine à l'élaboration du projet et à sa réalisation.

7. Les compétences psychosociales

Ces compétences ne font pas l'objet de modules spécifiques. En revanche, les modules proposés, le stage ou le projet doivent favoriser des activités qui permettent de développer, sur le long cours, ces compétences psychosociales.

Annexe : Exemple d'organisation de la classe passerelle 2018 – 2019

Organisation Du 1er septembre 2018 au 7 juin 2019		Octobre	novembre - décembre				janvier - février				mars - avril				mai - juin				
Phase préparatoire (visite micro lycée, étude des dossiers, profil étudiant...)																			
Positionnement initial et bilan (fiche profil /fiche avenir)																			
Compétences psychosociales (2 X 2j) Talents d'avenir		TA																TA	
Modules de consolidation 8H (mathématiques 2h et français 2h) (EGLS 2 + 2)	8																		
Modules d'accompagnement (méthodologie) recherche entreprise, préparation stage entreprise (3H)	3																		
Projet d'orientation (visite d'entreprise, retour de stage, débriefing, intervention de partenaires professionnels)	2																		
Projet spécialité 4H (co-enseignement ?) et semaine LV /sciences physiques chimie / prof de spécialité	4					LV SPC													
Recherche documentaire, veille informationnelle, usage du numérique	4																		
Stage en entreprise (1 à 2 semaines selon le projet de l'étudiant)																			
Immersion STS (1 à 2 semaine et 2 à 3 h chaque semaine) en lien avec le tuteur étudiant BTS 1ère année																			
Total dont 5 heures en autonomie	21																		
						Vacances													
						Langues vivantes et/ou Sciences physiques et chimiques													



Contacts :

- Caroline DENOIX, IEN ET Économie-Gestion, pilote du dossier « Classe passerelle »
caroline.denoix@ac-besancon.fr
- Christèle LENGLET MÉLOT, IEN Lettres, chargée de la mission « Liaison Bac pro – BTS »
christele.lenglet-melot@ac-besancon.fr
- Pascal BLANC, IA IPR Sciences et Techniques industrielles, chargé de la mission « Liaison Bac pro – BTS »
pascal-didier.blanc@ac-besancon.fr